Certificat en bande dessinée - 4744

RESPONSABLE :

Gatineau

Pavel Pavlov
Directeur de module

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 819 595-3900, poste 1830
Courriel : ugp1.edac@uqo.ca

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le certificat en bande dessinée est une formation qui permet à l'étudiant de connaître les rouages de base de la narration graphique, par une exploration ciblée des composantes essentielles de la bande dessinée : scénarisation, réalisation graphique, édition et diffusion. Cet apprentissage se concrétise notamment par la production de courtes bandes dessinées.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission		
		Automne	Hiver	Été
Gatineau	TC	✓		
	TP	✓	✓	

TC : Temps complet
TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de 15 crédits universitaires, avec une moyenne cumulative de 2,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées et manifester un intérêt pour la bande dessinée.
La personne candidate doit présenter un curriculum vitae décrivant son parcours et une lettre d'intérêt d'environ 250 mots décrivant ses motivations à poursuivre des études dans le programme.

PLAN DE FORMATION :

Trimestre 1 - AUTOMNE

BDE1003	Anatomie et perspective
ARI1033	Logiciels graphiques
ARI1003	Dessin d'observation
ARI1023	Sémiotique de l'image
	1 cours optionnel (voir liste des cours plus bas)

Trimestre 2 - HIVER

ARI1183	Langage photographique
ARI1053	Scénarisation du récit en images
ARP2023	Dessin: anatomie et perspective II (BDE1003)
BDE1033	Dessin et narration
BDE1083	Atelier d'encrage et de mise en couleur

Cours optionnels

Un cours (3 crédits) parmi les cours suivants:

BDE1053	Analyse critique de la bande dessinée
ARI1153	La bande dessinée: perspectives socio-historiques
ARI1243	Mots et images

NOTES :

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration du Québec (MIFI) ont adopté un ensemble de mesures importantes qui peuvent avoir des impacts sur le cheminement migratoire des personnes étudiantes internationales. Voici les liens des messages publiés par la Direction des Affaires Internationales de l'UQO concernant les nouvelles mesures relatives au permis de travail postdiplôme :

Travailler ou vivre au Canada après l'obtention du diplôme
Nouvelle mesure depuis le 1er septembre 2024
https://uqo.ca/nouvelles/170170

Permis de travail Postdiplôme
Exigence linguistique et domaine d'études admissibles
https://uqo.ca/nouvelles/170172